

les sommets; mais ma mère ne voulait rien entendre; elle exigeait que je restasse honnête homme malgré moi. On me faisait une vie d'enfer. Je ne demandais cependant à mes parents que la paix de ma pensée. Je ne voulais ni invectives, ni menaces, ni malédictions, ni ironies criminelles. »

Zurcher conçoit une haine motivée, froide et immense pour son père. Il prend le parti de l'assassiner, prépare le couperet, achète l'acier brut, trace le contour du morceau à enlever pour faire la poignée, ébauche le taillant grossièrement à la lime, fait travailler la pièce par un serrurier, et, en dernier lieu, par un taillandier. Muni de l'arme, il attend l'instant propice.

Des difficultés d'exécution surgissent. « Le vieux » n'étant que rarement seul à la maison, il importe d'éthériser préalablement la mère. Zurcher ignore que l'anesthésie est due à l'inhalation de l'éther sulfurique par la voie pulmonaire et il croit que la perte de connaissance et l'insensibilité se produisent nécessairement chez quiconque a absorbé de l'éther par la voie stomacale. Il tente une expérience, verse de l'éther dans son vin et déguste. Il reconnaît aussitôt que l'éther est trop odorant et que sa saveur est trop brûlante. Il renonce à son projet, tuera d'abord sa mère et attendra ensuite le retour de son père. Il a depuis longtemps perdu tout sentiment d'affection envers sa mère, qui lui a fait cependant beaucoup de bien, mais il n'aime que les gens sérieux et respectueux surtout. Il a hésité toutefois, et il a reculé devant l'accomplissement de son monstrueux attentat, mais sa mère l'a méconnu, opprimé et menacé, et elle mourra. « D'ailleurs, un être viril doit pouvoir tuer son père et sa mère. Il existe une telle misère dans les rangs de la société actuelle, qu'il faut s'attendre à des théories plus étranges encore de la part des misérables des temps futurs. » Zurcher laisse enfin éclater ses idées de vengeance dans cet aveu sinistre : « Si j'avais vu les deux têtes de mes parents déposées chacune sur une assiette séparée, sur la cheminée de la chambre à coucher, j'aurais été satisfait de voir que ces deux cervelles ne puissent plus abrutir la mienne. » Le moment de l'action est arrivé. Après plusieurs jours d'hésitation, après plusieurs combats furieux entre sa conscience et sa volonté, le fils dénaturé demande préalablement à la boisson un appoint d'énergie, puis saisissant ensuite le couperet qu'il porte sous son gilet, il dirige l'arme sur sa mère et lui assène deux coups violents sur la nuque. La victime se sauve chez les voisins; quant à lui, il reste dans la chambre et jette le couperet dans un coin. On se présente peu après pour arrêter le criminel et la blessée demande grâce pour son fils : « Je m'approchai d'elle, dit-il, je l'embrassai et je lui dis : Il est inutile que tu protestes, couche-toi, je serai arrêté malgré toi. Pardonne-moi, je voulais te tuer et le père après. Pardonne-moi. Elle dit oui et je l'embrassai. »

Cette attitude repentante et cette réconciliation de la victime et de son meurtrier appartiennent entièrement à l'histoire de la criminalité ordinaire, mais ne s'observent jamais dans la criminalité morbide. C'est que, dans l'espèce, celui qui a frappé n'a point eu, au temps de l'action, la douloureuse immunité que confère la folie inconsciente. « Si la malheureuse, dit Zurcher, m'eut témoigné dans ses rapports journaliers autant de bonté qu'elle m'en a montré après ma criminelle tentative, jamais une idée aussi monstrueuse ne me serait venue à l'esprit. Si je pouvais compter sur des juges pitoyables, je leur dirais : soyez aussi cléments que le fut pour moi la victime; je ne prétends pas échapper à un juste arrêt, mais limitez la peine : douze années, c'est tout ce que je peux subir raisonnablement. »

En somme, dans cette affaire, on trouve partout la perversité et l'on ne rencontre nulle part la folie. Que Zurcher ait été passagèrement malade, il y a un an,

le fait reste acquis et doit même conduire à une atténuation de responsabilité; mais l'auteur de l'attentat du 6 juillet 1882 est loin de posséder une intelligence vulgaire, et nul ne sait mieux que lui discerner le bien du mal. Cela est si vrai que si, par impossible, il venait à être dirigé sur un établissement d'aliénés, pas un seul chef de service ne consentirait certainement à le garder. On ne jette point par complaisance la livrée du délire sur les épaules de l'assassin. A notre époque les grandes et subites élévations grisent certains hommes et leur inspirent d'immenses ambitions d'argent, d'honneurs et de célébrité. Zurcher qui, avec un peu d'argent au point de départ, se sentait capable « d'atteindre tous les sommets », avait rêvé le succès, l'indépendance, l'existence matérielle facile, la réforme de la société, la liberté sans limites, la suppression de tous les jougs, l'abolition de tous les privilèges et l'affranchissement de tous les biens; or, il n'a réussi involontairement qu'à ne pas tuer sa mère.

En résumé :

- 1° Zurcher n'est point atteint d'aliénation mentale;
- 2° Il est très intelligent, très pervers et très dangereux;
- 3° Il est responsable. Toutefois, en considération de l'accès antérieur de délire maniaque dont il a été affecté, j'estime que sa responsabilité a pu être atténuée.

LEGRAND DU SAULLE.

Paris, le 29 août 1882.

P.-S. En novembre 1882, Zurcher a été condamné par la cour d'assises de la Seine à la peine des travaux forcés à perpétuité.

CHAPITRE XIV

DES MALADIES SIMULÉES, DISSIMULÉES ET COMMUNIQUÉES

Considérations générales. — De la simulation et de la dissimulation des maladies nerveuses. — Épilepsie. — Hystérie, catalepsie et extase. — Rage et tétanos. — Chorée, tremblement et paralysie agitante. — Folie. — Observations. — Imbécillité et idiotie. — De la fièvre. — Des hémorrhagies. — Epistaxis. — Hémoptysie. — Hématémèse. — Hématurie. — Des hémorrhagies intestinales. — Hémorrhoides. — Maladies de la peau. — 1° Altération de la couleur. — Ictère et maladie bronzée. — 2° Vices de sécrétion. — 3° Teignes et gale. — 4° Éruptions dartreuses et autres. — Maladies des régions. — Maladies du crâne. — Maladies des organes de la vue. — Maladies de l'appareil auditif. — Maladies du nez et des fosses nasales. — Appareil de la mastication et de la déglutition. — Maladies de l'appareil de la phonation. — Maladies du cou. — Maladies de poitrine. — Maladies de l'abdomen. — Maladies de l'appareil génito-urinaire. — Maladies de l'anus et du rectum. — Maladies de la colonne vertébrale. — Maladies des membres. — Mutilations. — De la manière de procéder à l'expertise. — Des maladies communiquées. — Syphilis. — Des maladies communiquées par les animaux domestiques. — Rage, morve et farcin. — Résumé.

La simulation et la dissimulation jouent un grand rôle en médecine légale.

Nous avons déjà eu maintes fois l'occasion d'attirer l'attention sur ce point, dans divers chapitres de cet ouvrage, et notamment à propos de la grossesse, de l'avortement, des attentats aux mœurs et des coups et blessures. Pour ce qui est des autres maladies, il semblerait au premier abord qu'il devrait suffire de prévenir le médecin légiste qu'il doit toujours être sur ses gardes, afin de n'être pas la victime d'une supercherie compromettante pour son honneur et dommageable pour autrui. Ces sujets ont été traités avec beaucoup de soin par les médecins militaires, au point de vue du recrutement et de la réforme, et les questions qui s'y rattachent ont été résumées avec autant de clarté que de talent dans les leçons professées au Val-de-Grâce, par le docteur Boisseau (*Des maladies simulées*, Paris, 1870).

Qu'on l'envisage au point de vue de la médecine militaire ou au point de vue de la médecine légale, la simulation ou la dissimulation des maladies ont toujours les mêmes sources : l'intérêt et la passion. On simule des maladies qu'on n'a pas, ou on en provoque de réelles pour se soustraire au devoir sacré de défendre sa patrie, pour obtenir un congé, pour être envoyé aux eaux, pour être dispensé d'une corvée, et dans un autre ordre de faits, pour s'affranchir de certains devoirs comme témoin, comme juré, comme tuteur, pour rejeter une paternité, pour rompre un mariage peu désiré, pour obtenir des dommages-intérêts, pour exciter la pitié publique ou simplement l'intérêt, ce qui n'est pas rare chez les femmes hystériques, ou enfin pour se faire guérir à peu de frais d'un mal qu'on n'a pas. C'est dans ces derniers cas surtout que le médecin doit s'armer de patience et de sagacité, afin de ne pas tomber dans le piège. D'un autre côté, on dissimule des maladies que l'on a, pour entrer comme substituant ou comme engagé volontaire dans l'armée; pour ne pas perdre un emploi avantageux, ou manquer un mariage, pour contracter une assurance sur la vie ou pour entrer dans certains établissements de l'État. On le voit, le champ est vaste et les occasions sont fréquentes.

Comme l'intérêt et la passion, qui en sont la source, la simulation des maladies a existé de tout temps, prenant telle ou telle forme, selon les indications fournies par les institutions ou par les mœurs de l'époque et se perfectionnant au fur et à mesure que la médecine elle-même perfectionnait ses moyens. Aussi est-elle arrivée aujourd'hui à un degré de supériorité dans les procédés qui laisse bien loin en arrière ceux dont l'histoire nous a transmis le souvenir. La folie de David et d'Ulysse, celle de Solon, ne trouveraient aujourd'hui que des incrédules et se termineraient devant la police correctionnelle; et les *gueux* ou les *cagnardières* ont généralement perdu l'habitude de simuler des ulcères avec des morceaux de rate, ou des chutes de rectum avec des morceaux d'intestin de mouton. Ajoutons que certains moyens de dévoiler la fraude sont, pour ainsi dire, tombés dans le domaine public et que le simulateur ne s'y arrête plus. Le bruit d'une pièce de cent sous ne fait pas retourner un faux sourd sur cent. Le moyen est épuisé. La simulation est en même temps de tous les pays; mais le genre varie avec le caractère de la race; le Breton met à profit sa ténacité, il est sourd ou même muet, il n'en

démordra pas; le Gascon conserve son aplomb imperturbable et le Parisien sa fertilité en expédients.

Les maladies *simulées* et *dissimulées* ont été diversement classées par certains auteurs. Toutes ces classifications ont le grave défaut de n'être d'aucune utilité pratique. Quel avantage retirer en effet d'une classification des maladies simulées, en maladies *prétextées*, *alléguées*, *provoquées*, *exagérées*; des maladies *dissimulées* en *dissimulées proprement dites* et *atténuées*, lorsque la même maladie peut rentrer non seulement dans plusieurs espèces, mais encore dans les deux classes principales? Prenons pour exemple l'épilepsie : un individu prétend avoir eu à plusieurs reprises des attaques convulsives ou des vertiges, voilà une maladie *alléguée*; un autre vient qui se laisse tomber à terre et se roule dans les convulsions, voilà une maladie *simulée*; tel autre enfin qui est réellement épileptique a intérêt à cacher son mal, voilà une maladie *dissimulée*. On comprendra facilement, par ce seul exemple, l'inconvénient qu'il y aurait à vouloir ramener dans une description méthodique les maladies simulées et dissimulées, à en faire certains genres divisés en espèces, et à se mettre ainsi dans la nécessité de revenir jusqu'à quatre ou cinq fois différentes sur le même sujet. Il est bien plus rationnel d'examiner à propos de chaque maladie en particulier les différentes fraudes auxquelles elle peut donner lieu et d'indiquer le moyen de les découvrir. C'est ce que nous ferons dans l'ordre suivant : 1° De la simulation et de la dissimulation dans les maladies nerveuses; 2° de la fièvre; 3° des hémorrhagies prenant les voies de sécrétion; 4° des maladies de la peau; 5° des maladies des régions; 6° enfin des mutilations. En outre, un article sera consacré à la conduite à suivre par le médecin dans les cas de simulation ou de dissimulation présumée.

I. — DE LA SIMULATION ET DE LA DISSIMULATION DES MALADIES NERVEUSES

§ 1. — Épilepsie.

L'épilepsie est de toutes les affections nerveuses celle qui, sans contredit, est le plus souvent simulée, soit pour échapper au service militaire, soit pour se soustraire aux conséquences d'un crime ou d'un délit dont on s'est rendu coupable, soit simplement pour exciter la commisération publique. La fréquence de cette simulation s'explique facilement, comme l'a fait remarquer Tissot, parce qu'elle ne demande qu'une représentation momentanée, et qu'il est possible d'être bien portant dès que l'accès est passé. Ajoutons avec Boisseau, que le stratagème a été plus d'une fois couronné de succès, ce qui n'a pas peu contribué à encourager les intéressés. Il paraît cependant que la simulation devient de plus en plus rare dans l'armée, ce qui doit être attribué aux progrès évidents du diagnostic médical.

On sait combien sont variables les manifestations de l'épilepsie. Affection éminemment protéiforme, elle est à chaque instant la source de mille